



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 2 juin 2023 — N° 51**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la tenue de célébrations pour marquer le centenaire de M. Jean Paul Riopelle à Montmagny.

---

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 65<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Brossard.

---

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 65<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Brossard.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la sortie du documentaire *L'audience*.

---

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'association sportive et sociale Les Braves du coin inc.

**2 juin 2023**

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Interloge.

---

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter Mme Louise Binet, lauréate du prix Louis-Hébert.

---

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Françoise Guertin Lachance, instigatrice d'un projet de bibliothèque à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

---

M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'acteur Michel Côté.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 40<sup>e</sup> International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

---

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'eau.

---

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

2 juin 2023

---

Les travaux reprennent à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

La stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.  
(Dépôt n° 637-20230602)

\_\_\_\_\_

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur.  
(Dépôt n° 638-20230602)

\_\_\_\_\_

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 25 concernant la correspondance envoyée au premier ministre par M. Michel Lépine, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 avril 2023 par M. Derraji (Nelligan).  
(Dépôt n° 639-20230602)

2 juin 2023

---

### Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 1<sup>er</sup> juin 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice.

(Dépôt n° 640-20230602)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Copie d'un document intitulé *Conditions et modalités pour la délivrance d'une tolérance d'engagement – Guide pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privé au Québec*.

(Dépôt n° 641-20230602)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Le chapitre 3 du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2022-2023 – Mai 2023, intitulé *Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement*.

(Dépôt n° 642-20230602)

À la demande de Mme la présidente, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

**2 juin 2023**

---

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, ainsi que sur l'amendement proposé par M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **107** en annexe)

Pour : **14** Contre : **93** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le rapport de la Commission des institutions.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **108** en annexe)

Pour : **93** Contre : **12** Abstention : **2**

---

**2 juin 2023**

---

L'Assemblée tient les votes reportés le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, ainsi que sur les amendements proposés par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **109** en annexe)

Pour : **32** Contre : **75** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **110** en annexe)

Pour : **32** Contre : **75** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des relations avec les citoyens.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **111** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**



2 juin 2023

---

**Motions sans préavis**

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le lock-out du Port de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le projet de réaménagement de la cellule n° 6 du centre de traitement Stablex à Blainville; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jacques (Mégantic), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le 6 juillet 2023 marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic;

QU'elle rende hommage aux victimes et exprime son soutien à leurs familles et leurs proches;

QU'elle salue le courage et la résilience des résidents de la région de Lac-Mégantic qui ont fait face à l'adversité avec une force et une détermination exemplaire et qui continuent de surmonter des défis considérables;

QU'elle honore le travail réalisé par les premiers intervenants, les bénévoles et les organisations locales et nationales afin de soutenir la communauté de Lac-Mégantic;

2 juin 2023

---

QU'elle souligne l'engagement du gouvernement du Québec à aider à la reconstruction matérielle et humaine de Lac-Mégantic;

QU'elle réitère l'importance de se souvenir de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic et d'en tirer des leçons.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la qualification suffisante pour exercer le métier d'enseignant; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n°15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

2 juin 2023

---

- la Commission des institutions, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l’Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice.

---

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l’avis suivant :

- la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin d’organiser les travaux de la Commission et de préparer l’audition du Secrétariat du Conseil du trésor concernant sa gestion administrative et ses engagements financiers ainsi que sur le rapport d’application de la Loi sur l’administration publique; puis en séance publique afin de procéder à cette audition; et enfin en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de l’audition.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l’indemnité annuelle des membres de l’Assemblée nationale, soit adopté.

Un débat s’ensuit.

**2 juin 2023**

---

Le débat est ajourné au nom de M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition.

---

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 juin 2023, à 13 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

2 juin 2023

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur l'amendement proposé par M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 107)

POUR - 14

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Massé (QS)
Bérubé (PQ)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Bouazzi (QS)	Labrie (QS)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	

CONTRE - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Émond (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Nichols (IND)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	

2 juin 2023

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 108)

**POUR - 93**

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Émond (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Nichols (IND)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**CONTRE - 12**

Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

**ABSTENTIONS - 2**

Arseneau (PQ)	Bérubé (PQ)
---------------	-------------

2 juin 2023

---

Sur l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 109)

**POUR - 32**

Arseneau (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Nichols (IND)	

**CONTRE - 75**

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Verchères)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Boutin (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Picard (CAQ)	
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)	

**2 juin 2023**

---

Sur l'amendement proposé par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

**(Vote n° 110)**

*(Identique au vote n° 109)*

---



2 juin 2023

---

Sur le rapport de la Commission des relations avec les citoyens :

(Vote n° 111)

**POUR - 107**

Abou-Khalil (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Gronin (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)